

**SOCIETE NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER BELGES**



**SPECIFICATION TECHNIQUE**

**H - 7**

**PLANCHES BRUTES EN BOIS EXOTIQUES  
POUR PLANCHERS DE WAGONS**

**EDITION : 1975**

## SPECIFICATION TECHNIQUE H-7.

### PLANCHES BRUTES EN BOIS EXOTIQUES POUR PLANCHERS DE WAGONS.

#### CHAPITRE I.

##### GENERALITES.

###### Article 1.

###### Domaine d'application.

La présente spécification régit la fourniture des planches, livrées brutes à l'état frais de sciage, pour la confection des planchers de wagons.

#### CHAPITRE II.

##### CARACTERISTIQUES EXIGEES.

###### Article 2.

###### Caractéristiques des grumes.

Les grumes dans lesquelles doivent être débitées les planches sont laissées au libre choix du fournisseur parmi les essences énumérées ci-après pour autant que :

- 1) leur densité à 15% d'humidité atteigne le minimum indiqué en regard de chacune d'elles;
- 2) leur origine (qui doit être prouvée par le fournisseur) soit celle indiquée ci-après :

- Iroko ( Kambala)(Chlorophora excelsa) - 0,600  
du Cameroun et de la Côte d'Ivoire;
- Yang ( Keruing)(Dipterocarpus spec.) - 0,700  
de Malaisie ;
- Dabema ( Bokungu) (Piptadenia africana)- 0,600  
( " b Buchananii)  
de l'Afrique
- Kapur ( Dryobalanops) - 0,700  
de Malaisie.

Article 3.Caractéristiques des planches.a) Caractéristiques géométriques.

Les planches doivent être à vives arêtes, avec les faces bien planes, les abouts coupés perpendiculairement à la longueur de la planche.

Sauf stipulations contraires, les dimensions théoriques sont les suivantes :

- longueurs : 2,80 et/ou 2,95 m.
- largeurs : 17,5 - 20 et 22,5 cm.
- épaisseur : 50 mm.

Tolérances sur dimensions.

1) Bois frais : aucune tolérance en moins.

2) Bois sec : (22 % et moins d'humidité).

Il est admis une tolérance en moins de :

- 2 mm sur l'épaisseur;
- 2,5 mm sur la largeur pour les planches de 17,5 cm de largeur;
- 3,5 mm sur la largeur pour les planches de 20 cm et 22,5 cm de largeur.

Tolérance en plus :

- 4 mm tant sur la largeur que sur l'épaisseur.

b) Caractéristiques physiques.

Les planches doivent être parfaitement saines et exemptes de vermoulures, de piqûres, d'échauffures et de pourriture.

Elles doivent être de fil sensiblement droit (inclinaison maximum 10 cm par mètre).

Les planches ne peuvent contenir les défauts suivants au-delà des limites fixées ci-après :

Aubier : toléré sur une seule face et sur les rives. Il ne peut occuper plus de 1/5 de la face ni du 1/5 de l'épaisseur. Pour le Yang, l'aubier sain est admis sans restriction.

Flaches : tolérées sur une seule rive. Longueur maximum : 60 cm. Dimension suivant la face : maximum 3 cm.  
 " " " la rive : " 1 cm.

Fentes : sont tolérées aux extrémités, les fentes droites dont la longueur est inférieure à :

- la moitié de la largeur de la planche pour le bois frais,
- la largeur de la planche pour le bois sec.

Coeur : non admis.

Noeuds : ils sont admis à raison de 3 noeuds par planche, mais doivent répondre aux conditions ci-après :

1. apparents sur une ou deux faces.

a) noeuds sains : leur dimension mesurée perpendiculairement à la longueur de la planche doit être inférieure au 1/6 de cette largeur.

b) non adhérents : tolérés si le plus grand diamètre est inférieur à 1,5 cm.

2. apparents sur une face et une rive.

ne peuvent être admis que si leurs dimensions ne dépassent pas :

- 1 cm sur la rive ;
- 5 cm sur la face.

3. apparents sur une rive (planche de quartier).

tolérés si leur diamètre n'est pas supérieur à 2 cm.

4. apparents sur deux faces et une rive.

a) sains : tolérés si leur dimension mesurée perpendiculairement à la longueur de la planche est inférieure à 3 cm, pour autant que l'axe du noeud soit sensiblement perpendiculaire à la face de la planche.

b) non adhérents : non tolérés.

Remarque : les noeuds de moins de 1 cm de diamètre ne sont pas pris en considération.